MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENTET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 750102U21D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFORMATIQUE : INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation a pour finalités de permettre à l'étudiant :

- de s'initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'utilisation de systèmes informatiques ;
- d'utiliser les fonctionnalités de base d'un système graphique d'exploitation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- de comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- d'émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Logiciel graphique d'exploitation : laboratoire	CT	S	16
3.2. Part d'autonomie		P	4
Total des périodes			20

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées ;

- d'identifier sur un schéma proposé, les différents éléments d'un système informatique de base (unité centrale, unités périphériques) ;
- de mettre en route le système informatique et de clôturer la session de travail en cours ;
- d'utiliser les périphériques, et notamment : clavier, souris, écran, imprimante, CD-Rom, lecteur de disquettes… ;
- de situer le rôle du système d'exploitation et d'utiliser les fonctionnalités de base, notamment :
  - le chargement du système d'exploitation,
  - le chargement d'autres logiciels,
  - la création de fichiers et leur gestion (enregistrer, copier, effacer, déplacer, renommer, imprimer),
  - la gestion de l'arborescence des dossiers,
  - le formatage d'une disquette,
  - l'utilisation de logiciels de backup ;
- d'utiliser l'aide en ligne et de consulter la documentation du logiciel utilisé.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées :

- de mettre en route le système informatique ;
- d'utiliser ses périphériques ;
- de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- de créer et d'imprimer un fichier ;
- de clôturer une session de travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la cohérence de la démarche,
- l'adéquation et la précision dans l'utilisation du vocabulaire,
- le degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il n’y aura pas plus de deux étudiants par poste de travail et vingt étudiants par groupe de travail.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 75 31 11 U 21 D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709
DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFORMATIQUE : LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation de systèmes informatiques ;
- de résoudre les problèmes liés à la configuration d'un système d'exploitation ;
- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu ;
- de développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées,

- de mettre en route le système informatique ;
- d'utiliser ses périphériques ;
- de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- de créer et d'imprimer un fichier ;
- de clôturer une session de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « INFORMATIQUE : INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE » de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique	CT	S	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			**40**

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- d'identifier la configuration matérielle ;
- d'identifier le système d'exploitation exploité ;
- d'installer et de « réinstaller » les options par défaut ;
- d'explorer les modes d'utilisation ;
- de gérer et de configurer l'affichage de l'espace de travail ;
- d'installer, de démarrer et de désinstaller des logiciels ;
- d'échanger des données entre applications ;
- de gérer (créer, modifier, supprimer, renommer,…) les unités de stockage, l'arborescence et les fichiers ;
- d'utiliser le gestionnaire d'impression ;
- de configurer et de personnaliser le système (souris, affichage, paramètres régionaux,…) ;
- de découvrir et d'explorer d'autre(s) interface(s) graphique(s) ;
- de consigner les opérations effectuées dans un journal d'interventions ;
- d'utiliser l'aide en ligne, les documents d'accompagnement et d'interpréter les messages du système.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, sur lequel est installé le logiciel qui a servi à l'apprentissage,
face à une mise en situation simple,
en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique
et en utilisant les commandes appropriées,

- de personnaliser, d'utiliser et de configurer le système d'exploitation ;
- de résoudre des problèmes simples liés au système d'exploitation ;
- de consigner les opérations effectuées dans un journal d'interventions ;
- d'utiliser les outils d'aide.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect du temps alloué,
- le respect des consignes,
- la clarté et la lisibilité des opérations consignées.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Pas plus de 2 étudiants par poste de travail.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : RESEAUX - INTERNET/INTRANET

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 753236U21D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709
DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFORMATIQUE : RESEAUX - INTERNET/INTRANET

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation d'Internet/Intranet ;
- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension de la notion de réseau local ;
- de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à la communication entre environnements (systèmes) informatiques ;
- de développer :
  - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information ;
  - des attitudes déontologiques en rapport avec l'aspect confidentiel éventuel des informations traitées.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, sur lequel est installé le logiciel qui a servi à l'apprentissage,
face à une mise en situation simple,
en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique
et en utilisant les commandes appropriées,

- de personnaliser, d'utiliser et de configurer le système d'exploitation ;
- de résoudre des problèmes simples liés au système d'exploitation ;
- de consigner les opérations effectuées dans un journal d'interventions ;
- d'utiliser les outils d'aide.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « INFORMATIQUE : LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION » de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire réseaux	CT	S	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			**40**

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- de réaliser une connexion avec un fournisseur d'accès (provider) ou avec un serveur Intranet local ;
- d'utiliser les services de base fournis par Internet/Intranet :
  - le courrier électronique (E-mail) :
    - envoyer et recevoir un message électronique ;
    - prendre copie et gérer un message ;
    - envoyer et recevoir un fichier associé à un message ;
  - le service de communication (web) :
    - identifier des documents HTTP ;
    - rechercher et obtenir des informations sur un sujet donné en utilisant les outils de navigation et les moteurs de recherche ;
    - récupérer une page Web (textes, images, mise en forme) ;
  - les forum et groupes de discussions :
    - consulter et/ou participer ;
  - le FTP (File Transfert Protocol) :
    - télécharger des fichiers ;
- de créer et de structurer une page HTML simple avec un éditeur de textes ;
- de créer et de structurer une page HTML avec un logiciel de développement de page(s) Web ;
- d'insérer des médias externes (textes, images fixes, tableaux, …) ;
- de créer des liens internes et externes ;
- de poser un regard critique sur un site Internet/Intranet quant à la qualité de sa forme et de son contenu.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu sur lequel est installée la connexion Internet/Intranet, en respectant le temps alloué et les règles de l'utilisation de l'équipement et du matériel informatique
et face à une tâche donnée,

- de respecter une marche à suivre répondant aux exigences de la tâche ;
- de naviguer sur un site Internet/Intranet imposé ;
- de trouver des informations relatives à un thème donné ;

- de prendre copie d'informations repérées dans un fichier ;
- de créer une page HTLM incluant une image fixe, un tableau et impliquant obligatoirement l'existence de liens.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'efficacité des méthodes de recherche,
- l'habileté technique,
- la façon de gérer les liens internes et externes, les images et les tableaux,
- le degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Pas plus de deux étudiants par poste de travail.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : EDITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR – NIVEAU ELEMENTAIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 754201U21D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709
DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFORMATIQUE : EDITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR – NIVEAU ELEMENTAIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant:

- de se familiariser, via de nombreuses manipulations, aux fonctionnalités de base d'un logiciel dit d'E.A.O – Edition Assistée par Ordinateur – en vue de résoudre rapidement les problèmes courants dans son milieu familial, professionnel, scolaire. Les caractéristiques et les fonctions examinées seront classiques et communes aux logiciel d'E.A.O. présents sur le marché ;
- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu ;
- de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques ;
- de développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées,

- de mettre en route le système informatique ;
- d'utiliser ses périphériques ;
- de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- de créer et d'imprimer un fichier ;
- de clôturer une session de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « INFORMATIQUE : INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE » de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique	CT	S	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			**40**

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- de « démarrer » le logiciel d'une manière directe (icônes, menus,…) ou de manière indirecte (documents associés,…) ;
- de créer et de manipuler un texte :
  - mettre en œuvre les règles techniques d'édition par ordinateur : frappe kilométrique, insertion de caractères, effacement sous le curseur, effacement à gauche, surfrappe, … ;
  - sélectionner un groupe de caractères, une ligne, un paragraphe, … ;
  - mettre en forme un caractère, un groupe de caractères, une ligne, un paragraphe : police, attributs, retraits, alinéa, listes, interlignes, … ;
  - réaliser des opérations d'effacement et de récupération de texte ;
- d'effectuer des recherches et des remplacements automatiques dans le texte ;
- de mettre en page un document :
  - réaliser, modifier, supprimer un en-tête, un pied de page et une note de bas de page ;
  - insérer ou supprimer un saut de page, une numérotation automatique des pages ;
  - fixer les marges ;
  - utiliser les sections ;
- d'utiliser la fonction de vérification orthographique et grammaticale ;
- de prévisualiser le document réalisé ;
- d'imprimer en tout ou en partie un document ;
- d'accéder à l'aide en ligne du logiciel et de consulter la documentation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, sur lequel est installé le logiciel qui a servi à l'apprentissage,
face à une mise en situation simple,
en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique
et en utilisant les commandes appropriées,

- d'éditer un document ;
- de le mettre en forme et en page ;
- de le sauvegarder ;
- de l'imprimer.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect du temps alloué,
- le respect des consignes,
- la clarté et la lisibilité du document.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Pas plus de 2 étudiants par poste de travail.

U-5037

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X (1) Communauté française
O (1) ~~Provincial et communal~~
Identité du responsable pour le réseau :
Monsieur Didier LETURCQ.
Président du Conseil de coordination

O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~
Date et signature : 19/03/2013

2. Intitulé de l'unité de formation :

UTILISATION D'UN SMARTPHONE

CODE DE L'U.F : 2242 03 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :
X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) ~~qualification~~
du degré : (1) ~~inférieur~~ X (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 22 42 03 UM E1	Code du domaine de formation : **205**

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire de télécommunication : utilisation d'un smartphone (750)	CT	S	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 8-07-13 Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UTILISATION D'UN SMARTPHONE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIRES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de SITUER un smartphone dans l'environnement des télécommunications ;
- de CARACTERISER un smartphone et ses principales fonctions de base ;
- d'UTILISER un smartphone comme moyen de communication ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;
- d'ACQUERIR un outil de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle dans le domaine des télécommunications.

UTILISATION D'UN SMARTPHONE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En français,

- de RÉDIGER un message simple mais clair et à la structure correcte ;
- d'ÉCRIRE, sous la dictée, un message d'un niveau de langue courant d'au moins dix lignes, respectant les principales règles d'orthographe ;
- de S'EXPRIMER clairement à l'oral.

En mathématiques,

dans l'ensemble des nombres rationnels,

- d'EFFECTUER un calcul mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture ;
- de CALCULER la valeur numérique d'une expression algébrique du 1er degré ;
- de CALCULER l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- de RESOUDRE des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, des problèmes de pourcentage.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou
le certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

UTILISATION D'UN SMARTPHONE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Laboratoire de télécommunication : utilisation d'un smartphone », il est conseillé de travailler avec un étudiant par groupe et disposant de son propre smartphone.

UTILISATION D'UN SMARTPHONE

4. PROGRAMME DU COURS

en disposant de la documentation technique liée à l'utilisation d'un smartphone , d'un smartphone, dans le respect des règles SHE, du RGIE et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité et en développant des compétences de communication,

l'étudiant sera capable :

- de DECRIRE et de COMMENTER les technologies rencontrées sur un smartphone telles que :
  - les notions de bi-bandes, tri-bandes et quadri-bandes,
  - le format et la résolution des écrans,
  - la technologie tactile,
  - le stockage et les cartes mémoires,
  - l'autonomie et l'activation des fonctions,
  - les systèmes d'exploitation et les applications,
  - l'ajout d'application(s),
  - la fonction GPS,
  - les connexions WiFi, Bluetooth, 3G, 4G,
  - ...
- de PRECISER des caractéristiques et des fonctions de base d'un smartphone telles que :
  - le processeur, la mémoire et le stockage,
  - les paramètres du système d'exploitation : clavier, langue, affichage,...
  - ...
- D'UTILISER des fonctionnalités d'un smartphone telles que :
  - la première mise en route et la première mise en mains,
  - les manipulations de base comme :
    - appeler et recevoir des appels,
    - utiliser le répertoire téléphonique,
    - envoyer et recevoir des SMS et des MMS,
    - choisir son réseau, le roaming, les offres tarifaires (abonnements, cartes prépayées, SMS, Internet) et les rechargements

UTILISATION D'UN SMARTPHONE

- l'utilisation des applications.
- la téléphonie par Internet et appels vidéo,
- la lecture de fichiers multimédia, la mise à jour des codecs et la haute définition,
- l'utilisation de l'APN (appareil photographique numérique) et de la ou des webcams,
- l'achat et l'installation d'application(s) en ligne,
- la protection contre les virus et les intrusions,
- le paramétrage et la sécurisation du WiFi,
- l'activation de la carte SIM (Subscriber Identity Module) et l'accès 3G,
- l'échange de fichiers par Bluetooth,
- le partage de fichiers numériques selon l'alliance DLNA (Digital Living Network Alliance),
- l'utilisation des smartphones pour la domotique,
- les accessoires, la personnalisation et réparation des smartphones (coques, écrans,...).

UTILISATION D'UN SMARTPHONE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

en disposant de la documentation technique liée à l'utilisation d'un smartphone, d'un smartphone PC, dans le respect des règles SHE, du RGIE et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité et en développant des compétences de communication,

d'UTILISER un smartphone via :

- la description des principales technologies rencontrées (type d'écran, poids, stockage, système d'exploitation, connexions possibles,...)
- la configuration du smartphone au niveau de la langue choisie, du clavier et de l'opérateur téléphonique,
- le chargement et la configuration d'une application déterminée,
- l'utilisation du répertoire téléphonique pour envoyer un appel vocal et par SMS,
- la sécurisation du smartphone contre les virus et les intrusions,
- la personnalisation d'un smartphone selon des consignes données.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- l'exhaustivité des informations utilisées pour expliquer les différentes technologies utilisées sur un smartphone,
- la concision des commandes utilisées pour effectuer les divers téléchargements et configurations,
- le degré et de personnalisation du smartphone.

UTILISATION D'UN SMARTPHONE

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

U-5038

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

X (1) Communauté française
O (1) ~~Provincial et communal~~
Identité du responsable pour le réseau :
Monsieur Didier LETURCQ,
Président du Conseil de coordination

O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~
Date et signature : 19/03/2013

2. Intitulé de l'unité de formation :

UTILISATION D'UNE TABLETTE PC

CODE DE L'U.F : 22 42 02 021 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : **205**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :
X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) ~~qualification~~
du degré : (1) ~~inférieur~~ X (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 22 42 02 U21 E1	Code du domaine de formation : **205**

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. **Dénomination du cours**	**Classement du cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**
Laboratoire de télécommunication : utilisation d'une tablette PC (750)	CT	S	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 8.02.13 Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UTILISATION D'UNE TABLETTE PC

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIRES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de SITUER une tablette dans l'environnement des télécommunications ;
- de CARACTERISER une tablette et ses principales fonctions de base ;
- d'UTILISER une tablette comme moyen de communication ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;
- d'ACQUERIR un outil de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle dans le domaine des télécommunications.

UTILISATION D'UNE TABLETTE PC

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En français,

- de RÉDIGER un message simple mais clair et à la structure correcte ;
- d'ÉCRIRE, sous la dictée, un message d'un niveau de langue courant d'au moins dix lignes, respectant les principales règles d'orthographe ;
- de S'EXPRIMER clairement à l'oral.

En mathématiques,

dans l'ensemble des nombres rationnels,

- d'EFFECTUER un calcul mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture ;
- de CALCULER la valeur numérique d'une expression algébrique du 1er degré ;
- de CALCULER l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- de RESOUDRE des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, des problèmes de pourcentage.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou
le certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

UTILISATION D'UNE TABLETTE PC

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Laboratoire de télécommunication : utilisation d'une tablette PC », il est conseillé de travailler avec un étudiant par groupe et disposant de sa propre tablette PC.

UTILISATION D'UNE TABLETTE PC

4. PROGRAMME DU COURS

en disposant de la documentation technique liée à l'utilisation d'une tablette PC, d'une tablette PC, dans le respect des règles SHE, du RGIE et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité et en développant des compétences de communication,

l'étudiant sera capable :

- de DECRIRE et de COMMENTER les technologies rencontrées sur une tablette PC telles que :
  - le type et la taille d'écran,
  - le format et la résolution,
  - la technologie tactile,
  - le poids,
  - la connectique,
  - la capacité de stockage ainsi que celle du stockage externe,
  - l'autonomie,
  - les systèmes d'exploitation et les applications,
  - l'ajout d'application(s),
  - la fonction GPS,
  - les connexions WiFi, Bluetooth, 3G, 4G,
  - les accessoires tels que claviers, cartes,...
  - Windows RT,
  - La ou les différences entre tablette et liseuse (e-ink),
  - ...

- de PRECISER des caractéristiques et des fonctions de base telles que :
  - le processeur, la mémoire et le stockage,
  - les paramètres du système d'exploitation : clavier, langue, affichage,...
  - ...

- D'UTILISER des fonctionnalités d'une tablette PC telles que :
  - la première mise en route et la première mise en mains,
  - l'utilisation des applications,
  - la manipulation des fichiers (importer/exporter),
  - la téléphonie par internet et appels vidéo,

UTILISATION D'UNE TABLETTE PC

- la lecture de fichiers multimédia, la mise à jour des codecs (codage-décodage) et la haute fréquence,
- le branchement d'une tablette PC sur une télévision, un moniteur ou un vidéoprojecteur,
- l'utilisation de l'APN (appareil photographique numérique) et de la ou des webcams,
- l'achat et l'installation d'application(s) en ligne,
- la protection contre les virus et les intrusions,
- le paramétrage et la sécurisation du WiFi,
- l'activation de la carte SIM (Subscriber Identity Module) et l'accès 3G,
- l'échange de fichiers par Bluetooth,
- le partage de fichiers numériques selon l'alliance DLNA (Digital Living Network Alliance),
- l'utilisation des tablettes pour la domotique.

UTILISATION D'UNE TABLETTE PC

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

en disposant de la documentation technique liée à l'utilisation d'une tablette PC, d'une tablette PC, dans le respect des règles SHE, du RGIE et des normes de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité et en développant des compétences de communication.

d'UTILISER une tablette PC via :

- la description des principales technologies rencontrées (type d'écran, poids, stockage, système d'exploitation, connexions possibles,...)
- la configuration de la tablette au niveau de la langue choisie et du clavier,
- le chargement et la configuration d'une application déterminée,
- la lecture d'une application multimédia à télécharger,
- la sécurisation de la tablette contre les virus et les intrusions,
- le branchement d'une tablette PC sur un périphérique de visualisation (télévision, moniteur,...) en vue de lire l'application multimédia téléchargée

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- l'exhaustivité des informations utilisées pour expliquer les différentes technologies utilisées sur la tablette PC,
- la concision des commandes utilisées pour effectuer les divers téléchargements et configurations,
- le soin et la qualité du travail produit lors du branchement de la tablette sur un périphérique de visualisation.

UTILISATION D'UNE TABLETTE PC

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFOGRAPHIE : IMAGE NUMERIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 75 67 22 U21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFOGRAPHIE : IMAGE NUMERIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant

- d'exploiter les potentialités de logiciels professionnels pour effectuer sur des images, d'une manière efficace, des opérations de numérisation, de retouche et de montage ;
- de produire des documents en tenant compte des contraintes techniques et esthétiques.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à un système informatique en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées :

- mettre en route le système informatique ;
- utiliser ses périphériques ;
- mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- créer et imprimer un fichier ;
- clôturer une session de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « INFORMATIQUE : INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE » de l'enseignement secondaire supérieur de transition
code 75 01 02 U21 D1

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'infographie	CT	S	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

sur le plan de l'acquisition de l'image numérique,

- d'utiliser la terminologie liée aux images numériques, aux appareils photos, aux scanners, aux logiciels associés ;
- de différencier la synthèse additive de la synthèse soustractive ;
- de réaliser une photographie en tenant compte des règles de composition ;
- de distinguer les principaux formats de fichiers et d'en identifier les avantages ;
- d'explorer les fonctionnalités de base de l'appareil photographique numérique (zoom optique, zoom numérique, flash, qualité d'image, …) et leurs influences sur le résultat final ;
- d'échanger des données entre l'appareil photo numérique et la configuration informatique ;
- d'explorer les modes de numérisation des photographies existantes via scanner et/ou un numériseur de pellicules ;
- d'identifier les problèmes à résoudre pour acquérir une image de qualité :
  - problèmes de densité (Dmin/Dmax), densités d'un document opaque et d'un transparent,
  - paramétrage du scanner (histogrammes, niveaux, …),
  - problèmes de résolution.

sur le plan de la connaissance de logiciels professionnels de traitement de l'image numérique,

- d'identifier les principes de fonctionnement du logiciel ;
- de décrire les principales fonctionnalités du logiciel ;
- d'importer des images de sources différentes ;
- de manipuler les techniques d'édition et de sélection ;
- d'utiliser et de différencier les nuanciers de couleurs ;
- d'exploiter la colorimétrie et le principe des couches ;
- d'identifier et d'exploiter les modes colorimétriques requis pour l'utilisation finale (bichromie, trichromie,…) ;
- d'utiliser des calques ;
- d'utiliser la terminologie liée au traitement des images (avant-plan, saturation, luminosité, contraste, …) ;
- de retoucher des images en noir/blanc, niveaux de gris et couleurs ;
- de créer une composition visuelle nouvelle en utilisant les ressources logicielles, par exemple en :
  - combinant des images à l'aide de calques ;
  - modifiant la colorimétrie de parties d'images à l'aide de masques ;
  - modifiant, en tout ou en partie, l'agencement des pixels (utilisation de filtres) ;
- de développer sa créativité et son originalité en proposant plusieurs projets pour un même thème ;
- de configurer l'imprimante (recouvrement, linéature et résolution de sortie) et d'imprimer une épreuve de travail, de présentation ;
- de sauvegarder des images sur différents supports (disque dur, CD, serveur, clé, …) ;
- d'accéder à l'aide en ligne du logiciel et de consulter la documentation ;

sur le plan du droit de l'image,

- de distinguer les principaux types de droits liés à l'image et spécialement de différencier le droit à l'image du droit de l'image ;
- d'identifier les situations dans lesquelles il doit tenir compte des autorisations d'édition ;
- d'identifier la nature des autorisations qu'il doit solliciter ;
- de rechercher la nature des personnes ou des institutions auxquelles il doit demander les autorisations ;
- de connaître les droits et les devoirs liés aux images qu'il crée.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'un projet personnel ou imposé, en respectant les contraintes techniques et esthétiques et les règles du droit relatif à l'image, l'étudiant sera capable

- d'acquérir et/ou d'importer des images en mettant en œuvre des moyens techniques appropriés ;
- de transformer, de calibrer, de manipuler et d'imprimer des images ;
- de travailler ses images en tenant compte des règles de composition ;
- de sauvegarder et d'exporter son projet pour un usage dans d'autres applications graphiques ;
- d'identifier et de choisir les différents formats ;
- de régler les différents paramètres ;
- de retracer les différentes étapes de son travail et d'en expliquer les buts.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- des choix judicieux de la technique et de la composition,
- de la clarté du message,
- de l'originalité de la créativité,
- du degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser plus de deux étudiants par poste de travail.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENTET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFOGRAPHIE : IMAGE VECTORIELLE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 75 67 23 U21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709
DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFOGRAPHIE : IMAGE VECTORIELLE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques, en particulier en ce qui concerne les logiciels de type « dessin vectoriel » ;
- de produire des documents en tenant compte des contraintes techniques et esthétiques ;
- de développer un « souci qualité » dans sa production.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à un système informatique en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées,

- mettre en route le système informatique ;
- utiliser ses périphériques ;
- mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- créer et imprimer un fichier ;
- clôturer une session de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « INFORMATIQUE – INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE » de l'enseignement secondaire supérieur de transition
Code 75 01 02 U21 D1

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'infographie	CT	S	64
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			**80**

4. PROGRAMME

Au travers de créations personnelles ou imposées, l'étudiant sera capable :

- de réaliser des tracés droits et courbes (courbe de Bézier) en utilisant les outils de dessin ;
- d'insérer du texte, choisir les attributs de caractères et de paragraphes, définir et utiliser les styles ;
- de modifier des objets dessinés (changer la taille, la forme, la couleur,…et appliquer des opérations booléennes);
- d'utiliser judicieusement les grilles, repères et systèmes de mesure notamment pour la duplication et le magnétisme ;
- de sélectionner les nuanciers adéquats (CMJN, RVB, pantone) en fonction du résultat recherché ;
- de coloriser des objets dessinés, au moyen de couleurs, d'aplats et/ou de dégradés ;
- de copier, coller, dupliquer, cloner, grouper, combiner, dissocier des objets ;
- d'organiser des documents en utilisant différents calques ;
- d'utiliser et de paramétrer les filtres et les effets ;
- de concevoir une maquette de mise en page ;
- d'intégrer des images bitmap (avec ou sans masque) ;
- de vectoriser les objets (bitmap ou police de caractères) ;
- de reproduire des signes graphiques (pictogrammes, symboles, emblèmes, signes, logotypes, labels,…) de manière autonome en respectant les contraintes techniques et esthétiques ;
- d'importer des documents ou parties de document issus d'autres d'applications ;
- d'optimiser les objets en fonction de diverses destinations (Web, prépresse, multimédia, …) ;
- d'exporter des documents ou parties de document en vue d'une exploitation par un autre logiciel ;
- de paramétrer les valeurs de surimpression et de défonce des objets ;
- d'imprimer un projet ;
- de finaliser la mise au net ;
- d'accéder à l'aide en ligne du logiciel et de consulter la documentation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *à partir d'un projet personnel ou imposé, en respectant les contraintes techniques esthétiques et les règles du droit relatif à l'image,*

l'étudiant sera capable :

- de réaliser une composition graphique combinant textes et dessins ;
- de sélectionner la couleur de manière cohérente ;
- de réaliser la mise au net ;
- de présenter la maquette ;
- de reproduire des pictogrammes, symboles, emblèmes, signes, logotypes, labels,… ;
- de gérer et imprimer les documents.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- du niveau de créativité,
- de la qualité esthétique de la production,
- de la pertinence des choix techniques et des méthodes de travail mises en œuvre,
- du degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser plus de deux étudiants par poste de travail.